

Dans le cas des armes légères, il n'y a aucun but unique identifiable (comme une interdiction catégorique). Plutôt, l'objectif est complexe et présente de nombreux aspects, et nécessite des actions qui s'épaulent mutuellement à l'échelle nationale, régionale et mondiale. Il est difficile pour les gouvernements de se mettre d'accord sur un programme. Le succès même de la coopération NGO-gouvernement dans le cas des mines terrestres semble avoir ému les énergies de bon nombre d'ONG dans leurs tentatives pour inciter leurs gouvernements à intervenir. Les incidences économiques du contrôle des armes légères sont importantes pour certains pays, notamment ceux de l'ancienne Union soviétique et de l'Europe de l'Est.

Le groupe a fait valoir que la société civile doit être plus franche lorsqu'elle critique ses gouvernements respectifs, que les gouvernements d'optique commune doivent se mettre d'accord sur un programme d'action, que la surveillance et la responsabilité parlementaires doivent être accrues relativement à la mise en oeuvre d'une politique de transfert d'armes à l'échelle nationale, et que le problème de la « conversion » de l'industrie des armes légères à d'autres activités économiques doit être abordé.

Troisième groupe : Les enfants touchés par la guerre

Depuis l'établissement des droits de l'enfant en 1989, les questions liées à l'enfance lorsqu'il est question de conflit ont fait l'objet d'une attention beaucoup plus grande que par le passé. La conférence qui s'est tenue à Winnipeg en 2000 a illustré l'ampleur des questions liées à l'enfance. Les membres du groupe ont jugé que trois points nécessitaient un examen particulier : l'augmentation de l'obligation de rendre compte et la diminution de l'impunité suite à la ratification, la protection de l'enfant contre le VIH/sida, et la définition de « jeunes », en mettant l'accent sur le besoin d'incorporer les jeunes au processus de négociations plutôt que les considérer comme des participants silencieux. Il faut accorder une plus grande attention aux enfants en prison, surtout pour leur fournir une aide judiciaire.